



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL CENTRE  
NATIONAL DE FORMATION



**MODALITES D'INSCRIPTION  
POUR UNE FORMATION INITIALE  
D'ARBITRE DÉPARTEMENTAL**

Mesdames, Messieurs,

Vous souhaitez suivre la filière de formation d'arbitre pour vous engager au sein du mouvement de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Vous trouverez ci-dessous les éléments pour vous inscrire à une formation initiale d'arbitre départemental.

**DEMARCHES :**

Au départ, c'est le Responsable de la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA) via le Président du Comité Départemental qui effectuera la demande de formation initiale départementale auprès du Responsable régional de la formation arbitrage. Le formulaire d'inscription papier (en page 2 du présent document) accompagné des pièces obligatoires ci-dessous auprès **du responsable régional de la formation arbitrage.**

**CONDITIONS D'ENTRÉE ET DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION A LA FORMATION INITIALE D'ARBITRE DÉPARTEMENTAL :**

- ↳ Être licencié FFPJP et fournir la copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité
- ↳ Être titulaire du Tronc Commun
- ↳ Avoir entre 16 et 65 ans
- ↳ Formulaire d'inscription papier ci-dessous
- ↳ Un chèque du montant des frais d'inscription (60€) à l'ordre du comité régional
- ↳ Une photo d'identité récente.
- ↳ Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>). Cette demande est gratuite.
- ↳ Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) ou fournir la preuve d'une inscription à un centre.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ENTRAINERA UN REFUS D'ENTREE EN FORMATION.**

**TEMPS DE FORMATION ET FRAIS D'INSCRIPTION DES FORMATIONS**

Sont compris dans les frais d'inscription :

L'accès à la formation et le passage de l'examen - l'accès à la formation continue des arbitres - les diplômes, cartes et écussons.

**ARBITRE DEPARTEMENTAL : 60€ pour 2 JOURNEES DE FORMATION**

**Les frais annexes liés à la formation (déplacement, hébergements, restauration) sont à la charge du stagiaire en formation, il peut néanmoins être aidé par son club ou son CD.**